



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

Numéro spécial ADD – 28 avril 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



VALORISER LES COMPÉTENCES INTERNES PLUTÔT QUE DE FINANCER DES CABINETS DE CONSEILS DIVERSIFIER LES PARCOURS ET ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES AGENTS DE DIRECTION

LE SNFOCOS REVENDIQUE LE DÉVELOPPEMENT DU CORPS DE MISSION DES AGENTS DE DIRECTION

Un Corps trop peu connu dont l'objet et les modalités de fonctionnement sont pourtant bien définis aux articles 6.1 et 6.2 du protocole d'accord du 22 juillet 2005 relatif à la classification des emplois et au dispositif de rémunérations des personnels de direction.

« Le corps de mission répond à des besoins d'intérêt commun d'études transversales ou destinées à éclairer ou accompagner un changement programmé par une caisse nationale, de soutien logistique, ou de coopération technique, dans le domaine de la protection sociale au sens large » (article 6.1)

« Les propositions de missions sont établies tant par les Caisses nationales et l'EN3S, que par des demandes externes à l'Institution, et portées régulièrement à la connaissance des personnels de direction par l'UCANSS » (article 6.2)

Alors pourquoi recourir aux cabinets de conseil extérieurs, pour un coût prohibitif et une pertinence pour le moins discutable ...

La Sécurité sociale est-elle aussi touchée par ce que la Commission d'Enquête du Sénat a qualifié de « phénomène tentaculaire », est-elle également sous l'« influence croissante des cabinets de conseil » ?

Malheureusement oui comme on peut le constater à la lecture du rapport de cette Commission dont sont extraites les quelques « illustrations » suivantes :

- s'agissant de la CNAF : « **Près de 4 millions d'euros à McKinsey pour la réforme des APL** »
- **quant à la CNAV près d'un million d'euros** « pour préparer la réforme (avortée) des retraites » et le « rapprochement avec l'AGIRC-ARRCO » (là encore une intervention du Cabinet McKinsey) ;

Et que pense-t-on du côté de la CNAM de la mission **d'évaluation de la « stratégie nationale de santé »** pilotée par la DREES mais réalisée par deux cabinets de conseil (McKinsey et Accenture) **pour un montant de 1,2 millions d'euros ?** Avec à la clé, un « **diagnostic** sur la stratégie nationale et son impact sur les acteurs de santé », « **une étude complémentaire sur l'utilisation et le partage des données de santé** » et des « **recommandations en vue de la prochaine stratégie nationale de santé** » ...

Plus de 5 millions d'euros pour ces trois seules missions ...

(Avec en toile de fond une augmentation de plus de 43 millions d'euros des dépenses de « conseil » des Ministères Sociaux entre 2018 et 2021 ...)

Sans penser un seul instant à recourir aux compétences de vrais professionnels, à reconnaître et valoriser leurs compétences des ADD.

Les données du Bilan du protocole d'accord du 22 juillet 2005 présenté par l'UCANSS en novembre dernier révèlent que :

**33 agents de direction ont été mis à disposition au sein du Corps de Mission » entre 2005 et 2020
alors que le Corps de Mission peut en recruter jusqu'à 10 par an !**

**Les ADD n'ayant été mobilisés que pour la réalisation de 41 missions (voir liste en annexe plus bas)
en 16 ans**

Et pendant ce temps, la prospérité des cabinets de conseil est assurée aux frais des contribuables et des assurés sociaux.

L'argent coule à flot dès lors qu'il s'agit de rémunérer les « prestations » de consultants extérieurs : « 2 736, 21 euros par jour de consultant » pour l'étude commandée par la CNAV sur la réforme des retraites ...

En revanche quelle « austérité » de la part du COMEX et de l'UCANSS dès lors qu'il s'agit de revaloriser notre classification ... et les salaires de nos camarades employés et cadres ...

Quant à la pertinence du recours à ces « consultants », reprenons les observations de la Cour des Comptes, formulées (réitérées) en 2018 et citées par la Commission d'Enquête dans son rapport :

*« Les productions des consultants ne donnent que **rarement des résultats à la hauteur des prestations attendues.** [...] Il ressort que nombre de rapports de mission utilisent essentiellement des données internes, se contentent de copier des informations connues ou reprennent des notes ou des conclusions existantes. [...] ».*

Il faut que cette gabegie financière, ce gâchis humain cessent !

LES REVENDICATIONS DU SNFOCOS



L'application des recommandations de la Commission d'Enquête du Sénat aux organismes de Sécurité Sociale

« Proposition n° 1 : Pour plus de transparence, publier la liste des prestations de conseil de l'État et de ses opérateurs :

- dans un document budgétaire, annexé au projet de loi de finances.

- et en données ouvertes, pour permettre leur analyse ».

« Proposition n°3 : Présenter les missions de conseil dans le bilan social unique des administrations, pour permettre aux représentants des agents publics d'en débattre ».

Le respect des dispositions du protocole d'accord du 22 juillet 2005

« Les propositions de missions sont établies tant par les Caisses nationales et l'EN3S, que par des demandes externes à l'Institution, et portées régulièrement à la connaissance des personnels de direction par l'Ucanss ».

La valorisation des compétences internes

Le SNFOCOS demande la création d'un groupe de travail en vue d'examiner avec l'UCANSS et l'EN3S les conditions :

- d'une application des dispositions de la circulaire du Premier Ministre du 19 janvier 2022 aux organismes de sécurité sociale, notamment pour ce qui est du « renforcement des compétences internes en vue d'éviter le recours aux conseils extérieurs »,

- du développement de la formation continue (et du mentorat) dans le domaine du conseil interne.

Le développement du Corps de Mission avec le recrutement immédiat à hauteur de 10 postes d'agents de direction.

[Retrouvez tous les articles du SNFOCOS relatifs aux ADD en ligne sur notre site](#)

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23 / snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

MISSIONS RÉALISÉES PAR LE CORPS DE MISSION DES ADD ENTRE 2005 ET 2020

(source : Bilan du protocole d'accord du 22 juillet 2005 – UCANSS – Novembre 2021)

1. L'analyse des pratiques de contrôle interne
2. L'accès aux droits des gens du voyage
3. La certification des comptes des organismes de SS
4. L'offre de formation
5. L'étude sur les pratiques de lutte contre le tabagisme
6. Relations entre les organismes de SS et les juridictions statuant en matière de SS, TASS et cours d'appel : constat, analyse et proposition d'amélioration
7. Pilotage d'un audit sur la formation professionnelle au sein de la SS
8. Etude sur le développement durable
9. Les mesures de sécurité des données personnelles dans les organismes de SS
10. La gestion des seniors dans l'Institution
11. Pour un code de déontologie et d'éthique dans les organismes de SS du RG
12. L'archivage électronique dans les organismes de SS
13. La création d'un répertoire des bénéficiaires de prestations sociales, commun aux caisses des branches maladie, famille et retraite de tous les régimes de SS, ainsi qu'aux ASSEDIC et aux caisses de congés payés
14. La prévention et la détection des fraudes dans les organismes de SS
15. Le coaching, une nouvelle étape dans l'accompagnement de la transformation et du développement des entreprises
16. La certification des comptes des organismes sociaux dans l'Union européenne : comparaison des pratiques
17. La mise en place d'un système d'information des agents de direction interbranche inter régimes
18. L'étude comparative de la maîtrise des risques au sein des organismes de sécurité sociale
19. Le diagnostic et propositions d'amélioration des modalités de coordination inter régimes de retraite
20. Mise en place d'une communication adaptée aux ADD Ucanss – Bilan du protocole d'accord ADD du 22 juillet 2005 - année 2020 30
21. Maîtrise d'ouvrage stratégique du répertoire de gestion des carrières unique
22. Définition et évaluation de la performance sociale au sein du régime général
23. Mise en place de l'Institut National de Formation
24. Promouvoir les métiers de la Sécurité sociale pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale
25. Diagnostic et propositions concernant les pratiques de prévention de l'absentéisme dans la branche retraite
26. La modernisation et l'optimisation de la politique d'impression de la branche retraite
27. Etude sur la transformation numérique à la Sécurité sociale
28. Mise en œuvre du déploiement de la déclaration sociale nominative
29. Mise en œuvre du répertoire des bénéficiaires des prestations sociales, commun aux caisses des branches maladie, famille et retraite, ainsi qu'aux Assedic et aux caisses des congés payés
30. Expérimentations en matière de viviers de cadres dirigeants et formalisation d'une structure d'observation des compétences de différents emplois interbranches
31. Mission d'appui au pilotage de la politique institutionnelle en matière de handicap
32. Améliorer la méthode d'évaluation des gains des achats mutualisés
33. Participer au pilotage des travaux de coordination relatifs au projet EESI en collaboration avec le CLEISS, maître d'ouvrage
34. Réaliser un bilan sur les perspectives offertes par les dispositifs de mutualisation
35. Etat des lieux et orientations stratégiques de l'activité internationale de la branche AT/MP
36. Pilotage d'un laboratoire d'innovation RH institutionnel (Lab RH)
37. Pilotage d'un laboratoire d'innovation RH institutionnel (Lab RH)
38. Développement et mise en œuvre des offres de service du Lab RH
39. Projet retraite complémentaire/Unification du recouvrement
40. Etude sur le statut de l'aidant
41. Contribution aux travaux méthodologiques relatifs à l'évaluation de la fraude aux prestations de l'Assurance Maladie »